

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2015-4

Validation du compte financier 2014

Membres présents Soit	115
Nombre de voix représentées	405
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	24
Nombre de voix représentées	117
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	522

La règle du quorum est satisfaite
(522 voix sont présentes sur 630),
L'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 11 février 2015 à 18h30 à Chaumont sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Le compte financier 2014 a été envoyé préalablement aux membres de l'assemblée générale au
sein du rapport d'activité 2014. Le directeur et l'agent comptable effectuent une présentation orale
et propose de répondre aux éventuelles questions

Délibère :

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix exprimées le compte financier 2014.

Le compte financier approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 20 février 2015,

PREFET
HAUTE MARNE
11 MARS 2015
ARRIVÉE

Le Président du GIP



Guy DURANTET